

## ROMANÈCHE-THORINS

# Sous les ailes du moulin



© M. Alain Gombert

### PROFIL PARCOURS

Distance **6,6 KM**

Durée **1H 40** | Niveau **FACILE**

Dénivelé **77 M**

Ambiance **PATRIMOINE  
VIGNE**

### DÉPART **ROMANÈCHE-THORINS | ÉCOLE**

Localisation GPS : 46.18819, 4.73926 | Alt. 192 m

Un cheminement à travers les vignes du cru du Moulin-à-vent, vignoble ancien dont les racines remontent au I<sup>er</sup> siècle conjointement à l'arrivée des Romains. Au départ de Romanèche-Thorins et de son bourg, riche d'un important passé minier, on évolue à travers un patchwork de petites parcelles jusqu'à l'emblématique moulin-à-vent. Sous ses ailes, la vue dégagée offre un beau panorama sur le Mâconnais, le Beaujolais et la vallée de la Saône.

### À VOIR EN CHEMIN

- Puits minier
- Maison natale de Benoît Raclet
- Le musée départemental du Compagnonnage
- Château des Thorins
- Moulin-à-vent

### APPELLATIONS VINS DU BEAUJOLAIS

Beaujolais - Beaujolais-Villages - Moulin-à-vent

### APPELLATIONS VINS DE BOURGOGNE

Crémant de Bourgogne

### PÉRIODE IDÉALE

Toute l'année

Attention cependant aux périodes caniculaires, circuit peu ombragé.

### CONSEILS AUX RANDONNEURS

N'oubliez pas que l'espace est partagé par tous : agriculteurs, forestiers, chasseurs, promeneurs, vététistes, cavaliers.

N'effrayez pas les troupeaux, tenez vos chiens en laisse.

Équipez-vous de chaussures de marche et de vêtements appropriés aux conditions climatiques.

Respectez les cultures et les propriétés privées. Ne sortez pas des sentiers balisés.

Certains secteurs peuvent faire l'objet de réglementations environnementales particulières (sites classés, arrêté de protection de biotope, zone Natura 2000).

Ne laissez aucun débris dans la nature.

### SECTEUR VITICOLE

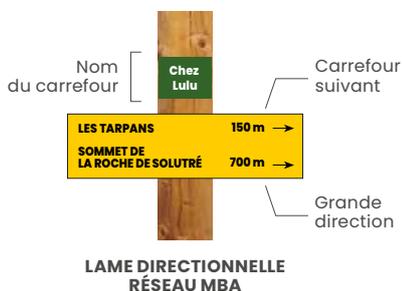
Vous allez entrer dans un environnement viticole privilégié, où des hommes travaillent ici tous les jours. Des traitements pour prévenir les maladies sont appliqués principalement d'avril à juillet.

Dans la mesure du possible, ces traitements sont réalisés en dehors des heures de forte fréquentation, mais les contraintes

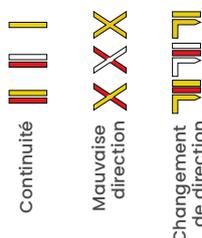
météorologiques peuvent parfois obliger à déroger à cette règle. Si tel est le cas au moment de votre promenade, tenez-vous éloignés de la parcelle, le vigneron sera vigilant à ne pas vous exposer.

D'une manière générale, ne pénétrez pas dans les parcelles et sur la plupart des chemins de vignes non balisés, qui sont des

propriétés privées. Ne vous garez pas sur les pourtours et accès aux parcelles, les vigneron étant susceptibles de devoir y travailler à tout moment et de passer avec des engins agricoles.



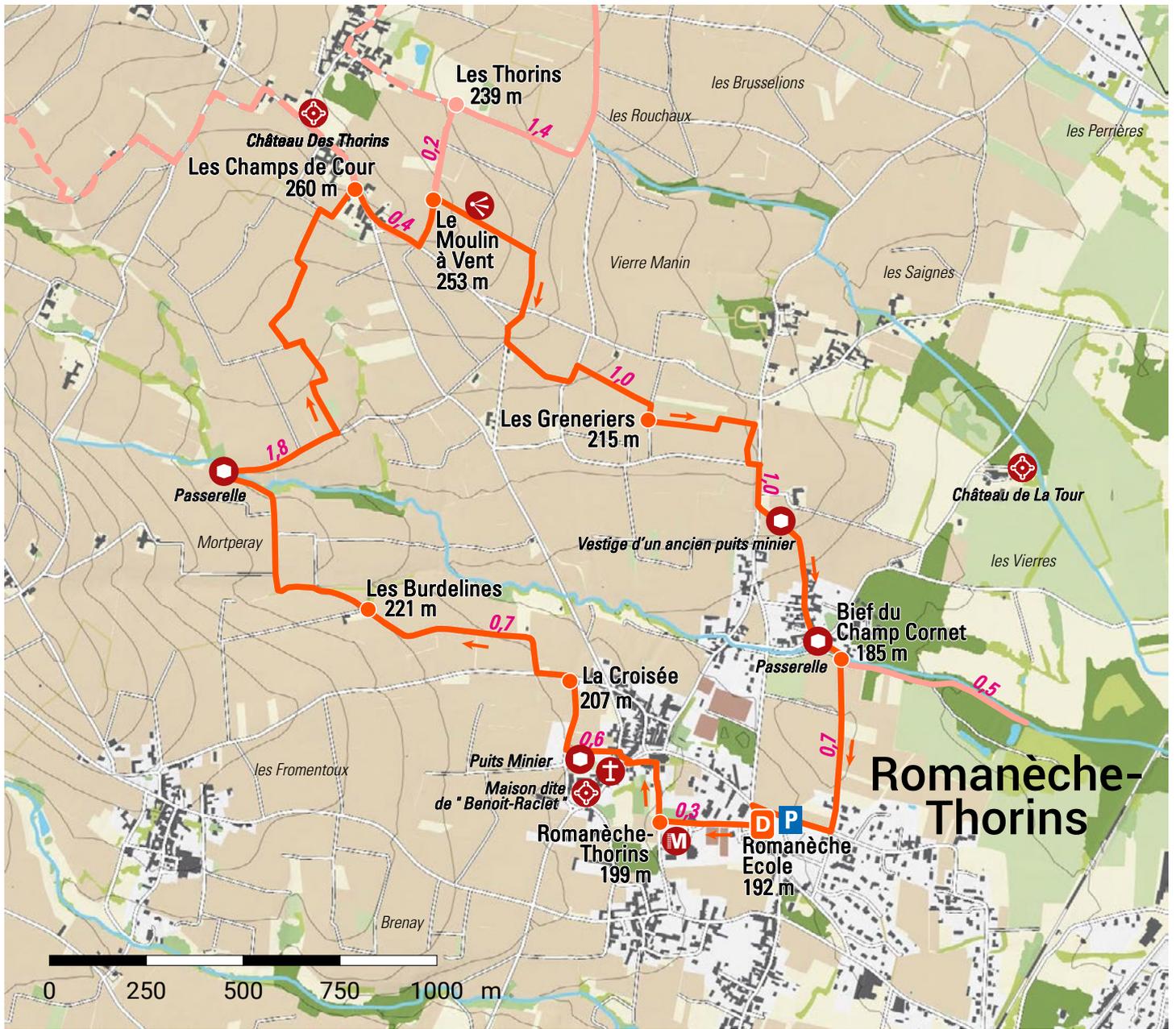
Balilage itinéraire  
Balilage GR\*\*  
Balilage GRP\*\*\*



Entre les poteaux les itinéraires sont balisés en jaune (marquage par peinture ou autocollant). Les sentiers d'interprétation peuvent avoir un balisage particulier complémentaire.

\*GR® : Grande Randonnée

\*\*GRP® : Grande Randonnée de Pays



- |  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

**PROFIL PARCOURS**

Distance **6,6 KM** | Dénivelé **77 M**

# Sous les ailes du moulin

